

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**426<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 5 mars 2012, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire  
Mme Danielle Elliott, conseillère  
M. Gilbert Tremblay, conseiller  
Mme Diane Aubut, conseillère  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Mario Charest, conseiller  
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

**1. Prière**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2012-03-046** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**2012-03-047** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**4. Affaires découlant du procès-verbal précédent**

**5. Informations générales**

**5.1 : Statistiques**

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

## **6. Correspondance**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de février.

## **7. Administration générale**

### **7.1 : Adoption des comptes**

**2012-03-048** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 220 168,04 \$.

Liste des comptes payés	121 194,66 \$;
Liste des comptes à payer	57 421,87 \$;
Liste des salaires	41 551,51 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

### **7.2 : Argent encaissé**

L'argent reçu au cours du mois de février est de 354 377,07 \$.

### **7.3 : États financiers se terminant au 31 décembre 2011 et janvier 2012**

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états financiers au 31 décembre 2011 et janvier 2012.

### **7.4 : Acceptation du nouveau coût au mètre cube de l'eau en provenance de Batiscan pour l'année 2010**

**2012-03-049** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter le nouveau coût de l'eau en provenance de la Municipalité de Batiscan au coût de 0,485 \$ du mètre cube comparativement à 0,448 \$ du mètre cube pour l'année précédente.

Adoptée.

### **7.5 : Grief**

#### **7.5.1 : 2012-01**

CONSIDÉRANT qu'un grief a été déposé par un employé municipal concernant un non-rappel au travail conformément à l'article 14.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le syndicat retire le grief conditionnellement au remboursement à l'employé tel que spécifié par le syndicat, soit deux rappels au travail équivalent à 7 heures au taux régulier;

**2012-03-050** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à payer 7 heures de travail au taux régulier, à l'employé désigné par le syndicat.

Adoptée.

### 7.5.2 : 2012-02

CONSIDÉRANT qu'un grief a été déposé par un employé municipal suite à l'adoption de la résolution numéro 2011-11-311 concernant une allocation de 25 \$ pour un repas à l'occasion des fêtes à tous les employés réguliers à temps complet;

CONSIDÉRANT qu'après information par le directeur général/secrétaire-trésorier, le syndicat retire le grief numéro 2012-02;

**2012-03-051** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter la décision du Syndicat canadien de la fonction publique.

Adoptée.

### 7.5.3 : 2012-03

Considérant qu'un grief a été déposé par un employé municipal suite à une conversation téléphonique; le directeur général/secrétaire-trésorier a communiqué avec le représentant du Syndicat canadien de la fonction publique dans le but de fixer une rencontre à cet effet.

### 7.6 : Harcèlement psychologique

CONSIDÉRANT qu'une plainte pour harcèlement psychologique a été déposée à la Commission des normes du travail du Québec en date du 17 février dernier;

**2012-03-052** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de retenir les services de Me Serge Belleau pour représenter la municipalité dans ce dossier.

Adoptée.

### 7.7 : Reddition de comptes

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 23 934 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée à l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs,

**2012-03-053** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Germaine Leboeuf, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

### **7.8 : Vente pour le non-paiement des impôts fonciers**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait parvenir aux contribuables qui n'ont pas acquitté les taxes municipales au 31 décembre 2011, un dernier avis les informant que leurs immeubles pourraient être vendus pour le non-paiement de cesdites taxes;

**2012-03-054** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de mandater la MRC Des Chenaux relativement à la vente pour non-paiement des impôts fonciers de 100 \$ et plus; que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre tout document à ladite MRC tel que spécifié suivant l'article 1023 du code municipal de la province de Québec.

Adoptée.

### **8. Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général : remerciements lumières encastrées.

### **9. Aréna**

#### **9.1 : Qualité de l'air**

Les membres du comité de gestion de l'aréna discuteront de ce sujet lors d'une prochaine rencontre.

#### **9.2 : Formation Technologies appliquées ainsi que les meilleures pratiques en réfrigération et en efficacité énergétique dans les arénas**

**2012-03-055** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour la formation concernant les technologies appliquées ainsi que les meilleures pratiques en réfrigération et en efficacité énergétique dans les arénas, qui aura lieu le 22 mars prochain, à Québec.

Adoptée.

#### **9.3 : Ligne téléphonique**

**2012-03-056** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à communiquer avec Télus pour modifier le système téléphonique de l'aréna dans le but de recevoir les appels au bureau de la municipalité lors d'absence du personnel à l'aréna.

Adoptée.

### **10. Urbanisme et zonage**

#### **10.1 : Adoption du deuxième projet du règlement numéro 2012-319 modifiant le numéro 2008-262**

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue de modifier la zone de réserve 150-ZR en zone résidentielle et de redéfinir les limites des zones dans le secteur de la rue Du Tremblay;

EN CONSÉQUENCE,

**2012-03-057** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le deuxième projet du règlement numéro 2012-319 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

**Article 1 – TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2012-319.

**Article 2 – OBJET DU RÈGLEMENT**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet modifier la zone de réserve 150-ZR en zone résidentielle et de redéfinir les limites des zones dans le secteur de la rue Du Tremblay.

**Article 3 – MODIFICATION DES ZONES DE RÉSERVES 150-ZR ET 132-ZR**

La zone 150-ZR (zone de réserve) est remplacée par la zone 150-R (dominante résidentielle).

La zone 132-ZR est agrandie vers le nord en incluant une partie de la zone 131-R. La zone 131-R est réduite en conséquence. Le plan de zonage 2012-319, annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites des zones 132-ZR et 131-R.

**Article 4 – DÉLIMITATION DES ZONES 149-R, 150-R ET 151-R**

La délimitation des zones 149-R, 151-R et de la nouvelle zone 151-R est modifiée de façon refléter le projet de développement résidentiel du secteur de la rue Du Tremblay. Le plan de zonage 2012-319, annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites des zones 149-R, 150-R et 151-R.

**Article 5 – USAGE S AUTORISÉS ET NORMES PARTICULIÈRES DANS LES ZONES 149-R, 150-R ET 151-R**

Les usages et normes particulières des zones 149-R et 151-R demeurent les mêmes que ceux indiqués aux grilles de spécifications des zones 149-R et 151-R.

Dans la zone 150-R les usages suivants sont autorisés :

- . Groupe «habitation unifamiliale», de la classe «habitation»;
- . Groupe «habitation bifamiliale», de la classe «habitation»;
- . Nombre maximum de logements : 2 logements;
- . Groupe «service personnel et professionnel» de la classe «commerce et service», autorisé uniquement comme usage secondaire à l'habitation.

Ces usages autorisés et les normes particulières sont indiqués à la grille de spécifications de la zone 150-R, annexée au présent règlement.

**Article 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

## **10.2 : Démission et nomination membres du comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT que par le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro 2008-269, le conseil municipal doit nommer cinq membres, dont deux membres faisant partie du conseil municipal;

**2012-03-058** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de nommer les membres suivants :

- Siègne 1, monsieur Mario Charest;
- Siègne 2, monsieur Gérard Juneau, président;
- Siègne 3, monsieur Julien Rompré;
- Siègne 4, madame Diane Aubut;
- Siègne 5, vacant.

Les membres sont nommés pour les années 2012 et 2013.

Adoptée.

Suite à la démission de madame Anne Desjardins comme membre du comité consultatif d'urbanisme;

**2012-03-059** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de lui transmettre des remerciements pour les services rendus à la population péradienne.

Adoptée.

## **10.3 : Dérogation mineure – lot 4 174 422**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure sur le lot 4 174 422;

CONSIDÉRANT la recommandation verbale favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un permis de construction d'un bâtiment accessoire de type garage;

CONSIDÉRANT qu'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

**2012-03-060** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 12-01.

Adoptée.

## **11. Divers**

### **11.1 : Tracteur à gazon**

Suite à une proposition pour l'acquisition d'un tracteur Kubota avec cabine et tondeuse frontale, les conseillers Yves Vinette et Mario Charest feront des vérifications auprès des deux concessionnaires de la place.

## **11.2 : Acquisition**

### **11.2.1 : Rue Rompré**

**2012-03-061** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à rencontrer un des propriétaires dans le but de négocier le coût de l'acquisition et un rapport sera fait sur ce dossier lors de cette rencontre.

Adoptée.

### **11.2.2 : 4<sup>e</sup> avenue**

CONSIDÉRANT que la 4<sup>e</sup> avenue appartient encore à messieurs Julien Rompré, René Rompré et Gilles Rompré, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade veut acquérir le lot correspondant à ce chemin public connu et désigné comme étant le lot numéro quatre millions cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-un (4 176 381) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Champlain;

EN CONSÉQUENCE,

**2012-03-062** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise monsieur Yvon Lafond, maire et monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à cette cession pour y donner plein effet.

Adoptée.

## **11.3 : Mon école à pied, à vélo!**

Le directeur général/secrétaire-trésorier a transmis par courriel aux membres du conseil municipal un dossier intitulé « Mon école à pied, à vélo! ».

## **11.4 : Pacte rural**

**2012-03-063** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer et faire parvenir à la MRC des Chenaux une demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural pour l'installation d'une clôture entourant les terrains de soccer près de la rue Gamelin;

Le coût total du projet est de 12 500 \$. La municipalité s'engage, si le projet est autorisé, à défrayer la mise de fonds municipale de 8 734 \$ et 3 766 \$ de l'implication municipale.

Adoptée.

## **11.5 : Développement domiciliaire**

Le maire informe qu'il y a un problème pour entreprendre les travaux d'ouverture du développement et qu'une rencontre sera fixée avec les promoteurs, l'arpenteur, le maire, le directeur général ainsi que l'inspecteur en bâtiments, dans la semaine du 11 mars prochain.

### **11.6 : Publicité**

- 2012-03-064** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour une publicité dans le quotidien le Nouvelliste pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de la MRC des Chenaux et le 30<sup>e</sup> anniversaire de la vie politique de monsieur Gérard Bruneau dans le Bulletin des Chenaux; ces publicités seront payées par les dix municipalités faisant partie de la MRC des Chenaux, le CLD des Chenaux et la MRC des Chenaux.

Adoptée.

### **11.7 : Course Richard Tessier**

- 2012-03-065** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise «La Course Richard Tessier – Rendez-vous péradiens» à circuler dans les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le samedi 2 juin 2012.

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade est responsable de la tenue de la course.

Adoptée.

### **11.8 : Emploi d'été Canada 2012**

- 2012-03-066** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Été Canada 2012;

QUE monsieur René Roy, directeur général soit autorisé au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à signer tout document concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée.

### **11.9 : Coopérative jeunesse de service (responsable)**

- 2012-03-067** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Diane Aubut responsable de la Coopérative jeunesse de service et de l'autoriser à participer à une rencontre régionale qui aura lieu le 14 mars prochain.

Adoptée.

### **11.10 : Mai, mois de l'arbre et des forêts**

- 2012-03-068** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à commander 700 arbres suivant son choix qui seront distribués en mai prochain à la population; les arbres non distribués resteront la propriété de la municipalité.

Adoptée.

### **11.11 : Rencontre thématique Hydro-Québec**

- 2012-03-069** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à participer à une rencontre thématique Hydro-Québec, qui aura lieu le 27 mars prochain, à Trois-Rivières.

Adoptée.



### **11.12 : Rencontre annuelle URLSM et d'information**

**2012-03-070** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour assister à la rencontre annuelle de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie qui aura lieu le 19 avril prochain, à Saint-Étienne-des-Grès ainsi qu'une rencontre d'information et de travail, le 13 mars prochain, à Saint-Prosper-de-Champlain.

Adoptée.

### **11.13 : Appui à une demande d'autorisation, lots 4 175 688, 4 174 693**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ, c, P41.1, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu et des activités agricoles;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande complète d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise les lots 4 175 688 et 4 174 693 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le but visé par la demande est pour l'échange entre les propriétaires des lots 4 175 688 et 4 174 693, situés de part et d'autre de la limite de la zone agricole afin que les limites de propriété correspondent à l'usage effectif du sol et d'éliminer l'empiètement du silo sur la propriété résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du territoire et les activités agricoles y sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage numéro 2008-262 en vigueur;

**2012-03-071** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la présente demande de monsieur François St-Arnaud auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée.

### **11.14 : Protocole d'entente ARCC Mauricie**

Le protocole d'entente déposé par l'Association régionale de camping caravaning de la Mauricie est à l'étude.

### **11.15 : Socan**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit payer des droits de licence pour des activités de soirées et cours de danse ainsi que des activités physiques;

- 2012-03-072** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à facturer les organismes utilitaires soient l'Âge d'Or, les cours de danse et de Power yoga.

Adoptée.

## **12. Demandes diverses**

### **12.1 : AQDR des Chenaux**

- 2012-03-073** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'offrir gratuitement à l'AQDR des Chenaux et Fonds communautaires des chenaux, la salle du centre communautaire, pour le 13 mars prochain, suite à l'organisation d'une activité conférence destinée principalement aux personnes retraitées.

Adoptée.

### **12.2 : Les Grandes Retrouvailles 2012**

- 2012-03-074** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de verser un montant de 1 000 \$ comme commandite pour l'organisation des Grandes Retrouvailles 2012.

Adoptée.

### **12.3 : Fabrique Sainte-Anne-de-la-Pérade**

CONSIDÉRANT que la municipalité avait versé en 2011 un montant de 2 500 \$ pour l'organisation d'un feu d'artifice lors des activités des Grandes Retrouvailles;

CONSIDÉRANT que le feu d'artifice n'a pas eu lieu, suite au mauvais temps;

- 2012-03-075** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'exiger que ledit montant soit transféré pour la transformation du système de chauffage de l'église et qu'un montant de 2 500 \$ pour l'année 2012 soit versé à la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les mêmes transformations telles que décrites ci-dessus.

Adoptée.

### **12.4 : Bibliothèque**

- 2012-03-076** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits de 1 000 \$ pour l'acquisition de nouveaux livres à la bibliothèque Armand-Goulet.

Adoptée.

### **13. Loisirs**

#### **13.1 : Loisirs opération**

Le maire informe que le comité de loisirs déposera un rapport de fonctionnement au plus tard le 31 octobre 2012 et donne certaines informations concernant les activités de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain.

#### **13.2 : Fête nationale**

**2012-03-077** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Annick Boulanger, directrice du service des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2012.

Adoptée.

### **14. Rapport de comités**

La conseillère Diane Aubut donne de l'information concernant une rencontre dans le but de rénover les calvaires; la firme Acolyte a fait parvenir une liste des travaux à réaliser avant la mise en fonction du nouveau site Internet de la municipalité.

La conseillère Germaine Leboeuf informe qu'il y aura une nouvelle directrice de l'Office municipal d'habitation.

**2012-03-078** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de transmettre à madame Lyse Langevin des remerciements pour les services rendus à la population péradienne.

Adoptée.

### **15. Autres sujets**

#### **15.1 : Soirée rétro du Club Optimiste**

La conseillère Diane Aubut invite la population à participer à la soirée rétro organisée par le Club Optimiste qui aura lieu le 24 mars prochain, au centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

#### **15.2 : Hôtel de ville**

La conseillère Germaine Leboeuf demande des informations concernant l'actualisation des coûts suite au projet d'une nouvelle Hôtel de ville.

### **16. Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général : acquisition d'un tracteur à gazon, engagement d'un avocat suite à une plainte pour harcèlement psychologique, conférence sur les gaz de schiste organisé par le comité vert La Pérade qui aura lieu le 5 avril prochain, au centre communautaire.

**17. Clôture de la séance**

**2012-03-079** L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 42.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Yvon Lafond,  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvon Lafond, maire